

Assemblée ordinaire tenue, le 3 février 2012 à 19h30, à la salle du centre communautaire, à laquelle sont présents :

Madame Doris Larose, Monsieur Robert Bélanger, Monsieur Daniel Berthiaume et Madame Nicole Tousignant.

Formant quorum sous la présidence de monsieur David Pharand, maire.

Madame Claire Diné, directrice générale, était aussi présente

Absent : Monsieur Gaëtan Lalande et Monsieur Gilles Payer.

12-02-16585 Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'assemblée soit ouverte à 19h35.

Adopté

Remerciement à monsieur Yvon Laporte – fin d'emploi

Monsieur le maire offre un cadeau à monsieur Yvon Laporte en remerciement pour ses années de service au sein de la municipalité.

12-02-16586 Adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'ordre du jour soit accepté en laissant les varia ouverts

Adopté

12-02-16587 Lecture et adoption des procès-verbaux du 6 janvier 2012

Il est **résolu** unanimement

Que,

La lecture des procès-verbaux de l'assemblée extraordinaire du budget et de l'assemblée ordinaire du 6 janvier 2012 soit exemptée et que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que déposés.

Adopté

SUJET DU MOIS – Carrefour plein air et du sentier villageois

Présentation sur le projet du carrefour plein air et du sentier villageois

FINANCE

12-02-16588 Lecture et adoption des comptes du mois de janvier 2012

Il est **résolu** unanimement

Que,

La lecture des comptes du mois de janvier 2012 au montant de 198 316.14 \$, dont un montant de 75 276.68 \$ affectant le budget 2011, et qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 15594 à 15673 et

prélèvements no 2813 à 2816 et 2818 à 2838 et 2841 à 2845 ainsi que la liste des frais de déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 363.10\$, soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

Que,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adopté

Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois janvier 2012

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de janvier 2012 est déposé au conseil pour considération pour une dépense totale de 31 302.87\$

Certificat du secrétaire-trésorier

Je, Claire Diné, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois de janvier 2012.

Claire Diné, dir. gén.

Claire Diné, dir.-gén.

12-2-16589 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 27 janvier 2012

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le rapport des revenus et dépenses au 27 janvier 2012 soit accepté sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adopté

12-02-16590 Transferts budgétaires

Considérant la recommandation de la directrice générale à l'effet de procéder à des transferts budgétaires au budget 2011 avant la vérification externe ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Les transferts budgétaires présentés, par l'écriture 26, qui sont recommandés par la directrice générale, soient approuvés.

Adopté

12-02-16591 Adoption du règlement 2012-01 – Règlement déterminant la tarification ou la compensation pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Duhamel

Attendu qu'avis de motion a été présenté lors de l'assemblée ordinaire du 6 janvier 2012 ;

Il est **résolu** unanimement

Que le Conseil de la municipalité de Duhamel adopte le règlement déterminant la tarification ou la compensation pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Duhamel portant le numéro 2012-01;

Et que ce règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme-ci au long reproduite;

Adopté

**REGLEMENT 2012-01 Règlement déterminant la tarification
ou la compensation pour le financement de certains biens, services et
activités de la Municipalité de Duhamel**

CONSIDÉRANT que les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification ou de compensation pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de regrouper toutes les dispositions touchant la tarification ou la compensation de biens, services et activités dans un seul et unique règlement;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement été dûment donné à la séance régulière du 6 janvier 2012;

Il est **RÉSOLU**

QUE le règlement suivant, portant le numéro «2012- » et intitulé règlement déterminant la tarification ou la compensation pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Duhamel soit adopté :

ARTICLE 1 – Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – Tarification concernant la cueillette et l'enfouissement des matières résiduelles

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent :

a.. **86.10\$** par unité de logement pour ce qui est des matières non recyclables et de **43.60\$** pour ce qui est des matières recyclables.

b. **256.40\$ (base)** par établissement utilisé à des fins commerciales ou professionnelles, pour ce qui est des matières recyclables et matières non recyclables.

c. **23\$** par site de camping journalier pour ce qui est des matières non recyclables et de **16\$** pour ce qui est des matières recyclables.

d. **86.10\$** par site de camping saisonnier pour ce qui est des matières non recyclables et de **43.60\$** pour ce qui est des matières recyclables.

ARTICLE 3 – Tarification concernant le déneigement

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent :

- a. **220\$** par unité d'évaluation située sur un chemin déneigé par la municipalité.
- b. **110\$** par unité d'évaluation située sur un chemin non déneigé par la municipalité.

ARTICLE 4 – Tarification concernant l'abonnement d'eau

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif est imposé et prélevé selon les catégories d'usagers qui suivent :

- a. **166.10\$** par unité de logement qui est situé sur le réseau aqueduc
- c. **238.45\$** par établissement utilisé à des fins commerciales ou professionnelles.

ARTICLE 5 – Tarification concernant le développement touristique

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif de **11.40\$** est imposé et prélevé par unité d'évaluation imposable.

ARTICLE 6 – Tarification concernant la protection de l'environnement

Afin de pourvoir au paiement des dépenses qui découlent de ce service, un tarif de **29\$** est imposé et prélevé par unité d'évaluation imposable.

ARTICLE 7 – Compensation pour le déneigement du chemin privé « chemin de l'Érable »

Afin de pourvoir au remboursement du contrat de déneigement, une compensation annuelle de **196.10\$** est imposée et prélevée par unité d'évaluation imposable riveraine, située sur le chemin de l'Érable.

ARTICLE 8 – Modalité de perception

Les tarifications et les compensations seront ajoutées au compte de taxe annuelle et seront assujetties à la possibilité du paiement en trois versements égaux, si et seulement si le total des taxes foncières et des taxes spéciales est égal ou supérieur à 300 \$.

ARTICLE 9 – ABROGATION

Le présent règlement remplace et abroge toute disposition réglementaire ainsi que toute partie de règlement précédemment adoptée par la municipalité de Duhamel concernant la tarification de biens, services ou activités mentionnés au présent règlement et offerts par la municipalité de Duhamel.

ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté

David Pharand
Maire

Claire Diné, gma
Directrice-générale

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des Contribuables.

ADMINISTRATION

Correspondance

***Le détail de la correspondance du mois de janvier 2012 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 3 février 2012 »

12-02-16592 Ristourne Mutuelle des municipalités du Québec

Attendu le rapport financier de La Mutuelle des municipalités du Québec qui nous informe d'une ristourne de 696\$ pour l'année 2011;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel affecte ladite ristourne d'assurance, à la réserve d'assurance, compte numéro 59-13140 « SURPLUS RISTOURNE ASSURANCE »;

Adopté

12-02-16593 Fonds réservés – sablière et carrière

Il est **résolu** unanimement

Que,

Les revenus de 11 320\$ affectés au budget 2011 en provenance de la réserve financière des sablières et des carrières ont été utilisés, en 2011, à l'entretien du chemin du Lac Gagnon Ouest, de la rue Principale et du chemin Tour du Lac.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Conseiller responsable dépose le rapport annuel du département de sécurité publique.

12-02-16594 Plan d'intervention incendie

Dans le cadre du plan de mise en œuvre local, la municipalité doit procéder à la rédaction des plans d'intervention en incendie des risques élevés et très élevés ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Suite à la recommandation du comité en sécurité incendie, le Conseil autorise la rédaction des 5 plans d'intervention suivants :

Marché du coin: 1856 Route 321
Hôtel Poisson-Blanc: 1650 Route 321
Dépanneur Poliquin: 1886 Principale
Hôtel de Ville: 1890 Principale
Église: 1900 Principale

Que,

Ces travaux seront exécutés par les préventionnistes engagés par la MRC de Papineau ;
Adopté

12-02-16595 20^e Compétition provinciale des pompiers

ATTENDU que notre brigade de pompiers désire participer à la 20^e compétition provinciale des pompiers qui se tiendra à St-André-Avellin les 29, 30 juin et 1^{er} juillet 2012;

Il est **résolu** unanimement

Que

‘un budget de 1 000 \$ soit alloué à la brigade des pompiers de Duhamel pour leur permettre de participer à la 20^e compétition provinciale des pompiers qui se tiendra à St-André-Avellin les 29,30 juin et 1^{er} juillet 2012 ;

Adopté

VOIRIE

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département des travaux publics.

12-02-16596 Modification de la résolution 11-12-16542 Achat de 9 radios mobiles et 2 bases pour le service de la voirie

Considérant que le budget initial de 12 000\$ n'était qu'une estimation ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le budget accordé de 12,000\$ dans la résolution 11-12-16542 «Achat de 9 radios mobiles et 2 bases pour le service de la voirie», soit modifié à 14,394\$ taxes et installations incluses.

Que,

Cette dépense est prévue au budget 2011.

Adopté

12-02-16597 Demande de paiement – Subvention-aide à l'amélioration du réseau routier municipal/ chemin du Lac-Gagnon

ATTENDU que notre député monsieur Norman MacMillan, nous a accordé en 2011, une subvention maximale de 15,000\$ échelonnée sur trois années budgétaires dans le cadre du programme aide à l'amélioration du réseau routier municipal ;

ATTENDU que la dépense des travaux effectués dans le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal en 2011, s'élève à 1 737.93\$;

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel atteste que des travaux admissibles à cette subvention ont été effectués et demande au ministère des Transports de nous verser le premier versement de cette subvention.

Adopté

12-02-16598 Politique de déneigement des chemins municipaux

Considérant qu'il y a lieu de revoir la politique actuelle concernant le déneigement de nos chemins municipaux afin de la rendre conforme à la réalité;

Il est **résolu** unanimement

Que,

« Les chemins municipaux entretenus durant l'hiver sont déneigés et sablés dès qu'il y a accumulation de 5 centimètres et plus au sol.

Que,

Les chemins empruntés par le circuit du transport scolaire sont déneigés en priorité.

Que,

Lors d'un verglas, l'application de sel ou d'abrasifs traités est effectuée plus particulièrement dans les courbes dangereuses et aux points critiques. »

Adopté

Avis de motion – Règlement concernant la restriction à la circulation des véhicules lourds sur les chemins municipaux

Avis de motion est par la présente donnée par Monsieur David Pharand, maire, de l'adoption, lors d'une assemblée subséquente, d'un règlement concernant la restriction à la circulation des véhicules lourds sur les chemins municipaux. Il y aura dispense de lecture.

Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 240 000\$ et un emprunt de 240 000\$ pour l'acquisition d'un camion 6 roues neuf avec les équipements de déneigement, une benne basculante, un système roll-off et prévoyant l'installation

Avis de motion est par la présente donnée par Madame Nicole Tousignant, conseillère, de l'adoption, lors d'une assemblée subséquente, d'un règlement d'emprunt décrétant une dépense de 240 000\$ et un emprunt de 240 000\$ pour l'acquisition d'un camion 6 roues neuf avec les équipements de déneigement, une benne basculante, un système roll-off et prévoyant l'installation. Il y aura dispense de lecture.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'urbanisme.

12-02-16599 Offre de services OBV RPNS

Attendu l'offre de service de l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite nation et Saumon pour l'année 2012 au sujet de la mise en valeur et la santé de l'eau de nos rivières et de nos lacs;

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel accepte l'offre de service de l'OBV RPNS à savoir :

- Partenaire financier volet ruisseaux au montant de 500\$

Qu'

Un budget de 4 900\$ est réservé dans les projets de bandes riveraines et aménagement des barrages de castor.

Adopté

12-02-16600 Candidature pour le prix « Naturas »-COMBEQ

Il est **résolu** unanimement

Que,

La municipalité de Duhamel présente sa candidature au prix « Naturas » de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, édition 2012.

Que,

Madame Corine Dubois soit autorisée à signer pour et nom du Conseil les documents de présentation du projet.

Adopté

12-01-16601 Candidature pour le prix d'excellence en environnement de l'Outaouais

Il est **résolu** unanimement

Que,

La Municipalité de Duhamel présente sa candidature au prix d'excellence en environnement de l'Outaouais, édition 2012.

Que,

Madame Corine Dubois soit autorisée à signer pour et nom du Conseil les documents de présentation du projet.

Adopté

12-02-16602 Candidature pour le prix Le mérite Ovation municipale

Considérant que l'organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon désire à titre d'organisme à but non lucratif présenter son projet « Mise en valeur et de gestion intégrée de l'habitat du castor » à la 8^e édition

du mérite Ovation municipale pour un projet à caractère innovant qui a eu un impact significatif auprès de sa communauté ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

La Municipalité de Duhamel appuie la mise en candidature au Mérite Ovation municipale de l'OBV RPNS dans le projet « Mise en valeur et de gestion intégrée de l'habitat du castor »

Que,

La Municipalité de Duhamel demande à la municipalité de Chénéville et de Lac-Simon d'appuyer la candidature de l'OBV RPNS à la 8^e édition du Mérite Ovation municipale

Adopté

12-02-16603 Congrès de la corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise, Monsieur Adrien Filon à participer au congrès 2012 de la COMBEQ, qui se tiendra le 26, 27 et 28 avril prochain à Mont-Tremblant;

Que,

Les frais d'inscription et les frais inhérents aux déplacements occasionnés par ce déplacement, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adopté

12-02-16604 Qualité des matières dans la collecte sélective

Attendu que 10% des matières déposées dans les contenants de récupération devraient plutôt être vouées à une autre filière telle que friperie, éco-centre, compostage etc;

Attendu qu'en 2010, Recyc-Québec a développé avec la collaboration de tous les partenaires du milieu, une Charte des matières recyclables de la collecte sélective ;

Attendu que cette Charte a comme objectif d'uniformiser les matières acceptées dans la collecte sélective municipale et de faciliter la tâche pour le citoyen;

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel adopte la Charte des matières recyclables de la collecte sélective présentée par Recyc-Québec;

Que

Cette charte sera distribuée à tous les citoyens de Duhamel lors de l'envoi du prochain bulletin municipal au printemps prochain et qu'elle sera disponible sur notre site internet;

Adopté

12-01-16605 Modification de l'article 8A de l'entente intermunicipale relative à la collecte et à la disposition des matières résiduelles et prévoyant la fourniture de service par la municipalité de Lac-Simon

Considérant que l'article 8-A de l'entente intermunicipale relative à la collecte et à la disposition des matières résiduelles et prévoyant la fourniture de service par la municipalité de Lac-Simon, stipule que les frais d'entretien et de réparations des véhicules sont partagés également entre les 4 municipalités participantes;

Considérant qu'il y aurait lieu de modifier cet article, afin que cette entente soit plus équitable envers les 4 municipalités participantes, par la révision du partage des coûts liés à l'entretien et la réparation des véhicules;

Considérant la recommandation du rapport à l'effet que l'entretien et la réparation des véhicules devraient être partagés en fonction des kilomètres parcourus par les véhicules, pour chaque circuit ;

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel appuie la recommandation ci-dessus mentionnée et autorise madame Claire Diné, directrice générale et monsieur David Pharand maire à signer pour et au nom de la municipalité la modification à apporter à l'entente intermunicipale relative à la collecte et à la disposition des matières résiduelles et prévoyant la fourniture de service par la municipalité de Lac-Simon ;

Adopté

DÉPARTEMENT DES LOISIRS

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département de loisirs.

12-02-16606 Formation d'un comité dans le cadre du programme « les saines habitudes de vie »

Considérant que le Conseil croit opportun d'adhérer au programme « Saines habitudes de vie » ;

Considérant que ce programme vise à adopter de saines habitudes de vie par l'amélioration de l'environnement de nos Citoyens afin de faciliter les choix sains ;

Considérant qu'un comité doit être formé afin de mettre en place ce programme;

En conséquence,

Il est **résolu** unanimement

Que

Ce comité soit formé des membres suivants :

Représentant du Conseil : Gilles Payer, conseiller et Claire Diné, directrice générale

Représentant des Citoyens : Louise Lacasse et Yolande Lévesque.

Adopté

12-02-16607 Souper-bénéfice aux profits de la résidence Le Monarque

Il est **résolu** unanimement

Madame Nicole Tousignant, conseillère soit autorisée à participer au souper-bénéfice aux profits de la résidence Le Monarque qui se tiendra au Club de Golf l'Héritage le 25 février 2012 ;

Que,

Les frais du souper et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adopté

VARIA

12-02-16608 Appui à la cause de la persévérance scolaire

Il est **résolu** unanimement

Le Conseil de la municipalité de Duhamel désire donner son appui à la cause de la persévérance scolaire et ainsi afficher son engagement à soutenir les jeunes dans leurs efforts et leur réussite scolaire.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

12-02-16609 Fermeture de l'assemblée

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'assemblée soit fermée à

Adopté

David Pharand,
Maire

Claire Dinel,gma
Directrice générale